

Propositions financières Budget Primitif 2013

Rapport n° CG/2012/155

Résumé :

Le rapport présente les crédits relatifs aux services supports de la collectivité comprenant les éléments relatifs aux systèmes d'information et aux télécommunications, aux moyens généraux, à la mobilité des agents, à la communication et au fonctionnement de l'assemblée.

521 Systèmes d'information et télécommunications

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2013	Budget Primitif 2012
PF	Direction des systèmes d'information	6 231 634 €	6 453 600 €
DG	Mission Appui au Pilotage et Inspection	40 000 €	40 000 €
	TOTAL	6 271 634 €	6 493 600 €

Cet axe de ventilation porté par la Direction des systèmes d'information repose sur quatre modes d'action, à savoir :

- 5211 - Equipements informatiques ;
- 5212 - Acquisition logiciels, progiciels, et développements ;
- 5213 - Maintenance logiciels et matériels ;
- 5214 - Télécommunication.

Le budget des systèmes d'information et télécommunications est en nette baisse grâce à un effort important de maîtrise des couts et à des gains d'efficience dans la gestion des infrastructures et des logiciels.

5211 - Les équipements informatiques

Le montant des crédits destinés à l'acquisition de matériels informatiques s'établit à 933 000 € qui se répartissent comme suit :

Les crédits d'acquisition de matériels informatiques sont nécessaires notamment au renouvellement des photocopieurs et d'une partie des serveurs, ainsi que l'acquisition de matériels informatiques standards (écrans, PC, imprimantes, traceurs, vidéoprojecteurs, commutateurs, matériels de sauvegarde, de stockage). Par ailleurs, la demande reste croissante quant aux besoins en mobilité, ce qui conduit à compléter les investissements en

PC ultra-portables. Concernant les travaux réseaux, le montant courant en investissement est en baisse. Cependant, un ensemble de petits travaux en courant faible (câblage informatique) est à prévoir.

Par ailleurs 10 000€ correspondent à la charge courante annuelle qui vise à remplacer les équipements informatiques défectueux des élus.

La demande de crédits 2013 est revue à la baisse par rapport aux prévisions faites au BP 2012, de l'ordre de 12,54%.

5212 - Les acquisitions de logiciels, progiciels, et développements

Le montant des crédits destinés à l'acquisition de logiciels bureautiques, de logiciels centraux et de progiciels s'établit à 2 172 900 € qui se répartissent comme suit :

Dans le domaine de l'infrastructure et la sécurité, le montant des charges en prestations est en baisse de 27%, grâce à une politique de rigueur sur les prestations externalisées. Sont à prévoir des prestations ponctuelles de très forte expertise sur les infrastructures du système d'information en vue de maximiser leur efficacité (virtualisation de serveurs, stockage virtualisé, bases de données, sauvegarde, réseaux, ...) et la stratégie du poste de travail pour optimiser son fonctionnement. Enfin, ces crédits permettent le paiement de la redevance de 8% sur tout le matériel vendu aux enchères.

Dans le domaine de l'assistance et du support, 21 000 € sont nécessaires pour des prestations ponctuelles et pour la hotline.

Des crédits sont provisionnés pour des prestations en régie notamment pour le Système d'Information de l'Action Sociale (SIAS) (130 000 €), des interventions ponctuelles d'expertise, de formations, d'assistance sur la plateforme SIG (Système d'Information Géographique), les sites Internet et les secteurs tels les ressources humaines, les finances, la paye des collectivités et le social (323 000 €).

De plus, 25 000€ correspondent à la souscription des services d'abonnement de la plateforme cartographique Web grand public hébergée par un prestataire, à la location de l'application graphico pour les transports, à la prise en charge des abonnements propres aux réservations de noms de domaines et à l'acquisition de certificats électroniques.

Sont à relever plusieurs opérations relatives aux solutions logicielles telles que :

- Au niveau du **SIG** (95 000 €), les projets « sectorisation scolaire », « extension des itinéraires cyclables (IC) » et « optimisation de l'intégration du cadastre ».
- Dans le domaine de **l'action sociale** (250 000 €), l'informatisation de la PMI (Protection Maternelle et Infantile), l'observatoire social, l'extranet usagers de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), la refonte des procédures ASE (Aide sociale à l'Enfance) et des extensions de la gestion électronique de documents.
- Au niveau du **système d'information financier et de gestion des subventions** (120 000 €), le démarrage du projet de mise en œuvre du PES V2 (Protocole d'Echange Standard avec la paie), et l'évolution de l'extranet subventions.
- Concernant le **système d'information des ressources humaines** (60 000 €), la refonte de l'outil de frais de déplacement et des évolutions sur l'application des fiches de postes sont attendues.
- Concernant le **WEB** (160 000 €), les besoins portent sur des prestations relatives aux sites ainsi que la refonte des sites web des archives et de la BDBR pour lequel une demande de subvention à l'Etat a été sollicitée qui porterait sur 50% du montant global pluriannuel de ce projet (env. 250 000 €)

- Concernant le **PAT**, la réalisation de l'application mobile et le site pour les itinéraires cyclables ainsi que la finalisation du projet de permissions de voirie (174 000 €).
- Concernant le **PEP**, hormis la refonte des sites web des Archives et de la BDBR, le déploiement de l'outil ORPHEE de la BDBR sur des points de lecture est également attendu (25 000 €).
- Les projets transverses portés par **le PF ou la DGS** (275 000 €) à savoir les évolutions pour l'application mobile du département, l'interfaçage de l'application de gestion des photos et vidéos de la Direction de la communication (PHASEANET) avec l'annuaire des agents du département, le remplacement du progiciel de gestion documentaire du Service de Ressources Info-Documentaires, l'ajout de données dans l'infocentre, le déploiement du logiciel de gestion de courrier et du système de gestion de projet et de pilotage de la collectivité.

Il est à noter une baisse notable de près de 8,04% des crédits par rapport au BP.

5213 - La maintenance des logiciels et matériels

Le montant des crédits destinés à la maintenance des matériels et logiciels s'établit à 1 287 734 € qui se répartissent comme suit :

- 5 000 € permettent l'acquisition de cartouches de sauvegarde et de petits équipements nécessaires au bon fonctionnement de notre infrastructure.
- 1 282 734 € sont nécessaires pour couvrir la maintenance des matériels et logiciels. Malgré l'augmentation des prix des éditeurs de logiciels bureautiques, le montant des charges de maintenance informatique est sensiblement constant sur 2013. En effet, la hausse des tarifs de maintenance des solutions logicielles a pu être contenue par la mise en place quasi systématique de procédures de négociation au niveau des marchés de la DSI.

Augmentation de 0,35% par rapport au BP 2012.

5214 - Les télécommunications

Le budget 2012 propre aux télécommunications s'élève à 1 878 000 €. Outre les frais liés aux communications téléphoniques, aux connexions en 3G de postes nomades, ces dépenses sont également affectées à la connexion des sites territorialisés du Département ainsi qu'aux accès des liaisons Internet.

Le montant des charges en télécommunications du Département est en baisse d'environ 100 000 € par rapport aux crédits demandés au BP2012, et ce notamment suite au projet de migration vers la téléphonie sur IP qui a permis de réduire sensiblement le nombre d'abonnements en lignes téléphoniques. Toutefois, les crédits demandés sont supérieurs à 2012. En effet, le projet IHDEAL de raccordement à Internet des collèges du Bas-Rhin est en cours de mise en œuvre, la charge 2013 pour IHDEAL est estimée à 360 000 €.

Par ailleurs, le montant des charges en télécommunication pour les élus est en baisse grâce à une optimisation des contrats et à la suppression des télécopieurs physiques.

522 Moyens généraux

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôles	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2013	Budget Primitif 2012
PAT	Direction de l'Immobilier et des moyens généraux	3 386 100 €	3 500 000 €
DG	Direction de la Communication	470 000 €	472 000 €
PDT	Pôle Développement des Territoires	46 500 €	40 000 €
PF	Direction des services de l'assemblée	36 000 €	43 300 €
PF	Direction des systèmes d'information	22 000 €	23 000 €
PF	Direction des finances et de la commande publique	5 000 €	20 000 €
DG	Direction des Ressources Humaines	4 570 €	8 850 €
PAT	Secrétariat Général du PAT	2 000 €	2 000 €
PAP	Secrétariat Général du PAP	2 000 €	2 000 €
PEP	Secrétariat général du PEP	1 500 €	1 500 €
	TOTAL	3 975 670 €	4 112 650 €

Le budget des moyens généraux vise à fournir aux conseillers généraux et à l'administration départementale un certain nombre de ressources et moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Les fournitures et services (fournitures de bureau, de vêtements professionnels, frais de courrier, d'imprimerie, de documentation, etc.) ainsi que les dépenses liées aux locations de salles et de logistique sont gérés par la direction de l'immobilier et des moyens généraux.

S'y ajoutent des dépenses gérées par la direction de la communication liées aux événements institutionnels et aux foires et expositions, organisés par le Conseil général ou auxquels le Conseil général est amené à participer, ainsi que les dépenses de souscription d'un forfait destiné à couvrir des frais de publication de marchés publics.

La proposition de budget 2013 est en réduction de l'ordre de 3,3 % par rapport à 2012. Cette réduction est principalement le fruit :

- des investissements réalisés au niveau de l'imprimerie, permettant ainsi une internalisation des prestations pour une économie estimée à 100 000 euros,
- d'un travail constant d'optimisation concernant l'affranchissement des plis, permettant d'espérer à nouveau une réduction des coûts pour l'année à venir.

523 Mobilité des agents

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôles	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2013	Budget Primitif 2012
PAT	Direction de l'Immobilier et des moyens généraux	1 627 000 €	1 628 000 €
DG	Direction des Ressources Humaines	1 016 300 €	1 024 300 €
PAT	Direction de la Mobilité	15 000 €	10 000 €
PAT	Secrétariat Général du PAT	500 €	500 €
	TOTAL	2 658 800 €	2 662 800 €

Les déplacements professionnels représentent un budget de près de 2,7M€. Le budget de location de véhicules auprès du Service du Parc Véhicules et Bacs Rhénans (par facturation interne) est de 1,6M€ et les autres frais de déplacement (tous moyens de transport confondus) représentent un montant de 1M€.

15 000 € sont prévus pour le paiement des cartes grises des autocars à acquérir.

524 Etudes et recherches

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2013	Budget Primitif 2012
PF	Direction des finances et de la commande publique	201 000 €	170 000 €
PF	Direction des affaires juridiques	145 000 €	145 000 €
PAT	Direction de l'Immobilier et des moyens généraux	136 000 €	210 000 €
DG	Direction des Ressources Humaines	50 000 €	50 000 €
DG	Direction de la Communication	41 000 €	10 000 €
DG	Mission prospective	40 000 €	40 000 €
DG	Mission Appui au Pilotage et Inspection	30 000 €	60 400 €
	TOTAL	643 000 €	698 900 €

Les crédits d'études et recherches regroupent des prestations d'audit, de conseil (conseil juridique et frais liés au contentieux notamment), d'évaluation et des prestations de service diverses (jurys de concours de maîtrise d'œuvre en particulier). La diminution des crédits d'études concernant la Direction de l'Immobilier et des Moyens Généraux correspond à un calibrage au plus fin des besoins anticipés pour l'année 2013. L'ensemble représente un montant prévisionnel de 0,64M€ pour 2013.

Des crédits d'étude complémentaires sont requis en 2013 par la Direction des finances et de la commande publique pour préparer la mise en œuvre des programmes d'émissions obligataires et de billets de trésorerie, conformément à la stratégie de diversification du financement des investissements présentée dans le rapport relatif à la dette du présent fascicule. Les économies générées dès 2013 par l'accès aux financements obligataires sur les intérêts de la dette départementale garantissent un retour sur investissement immédiat de cette dépense.

S'y ajoutent des dépenses gérées par la direction de la communication d'études d'accompagnement sur iris V2 et les outils de communication interne, ainsi que l'appel à des journalistes pour des animations de colloques et assemblées générales. Ces crédits sont stables (dans la mesure où les 30 K€ additionnels étaient imputés précédemment sur les lignes divers et prestations de service, rassemblés ici dans un souci de meilleure lisibilité).

525 Communication et subventions diverses

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2013	Budget Primitif 2012
DG	Direction de la Communication	1 610 500 €	1 892 000 €
PF	Direction des finances et de la commande publique	880 120 €	670 997 €
PAT	Secrétariat Général du PAT	65 000 €	25 000 €
PF	Direction des affaires juridiques	51 840 €	54 000 €
PAP	Secrétariat Général du PAP	45 000 €	45 000 €
PAT	Direction de l'Immobilier et des moyens généraux	28 000 €	28 000 €
	TOTAL	2 680 460 €	2 714 997 €

Les dépenses de communication et subventions diverses regroupent d'une part, pour 1 610 500€, les crédits engagés par la direction de la communication pour assurer la présentation et la lisibilité des actions du Conseil Général, et d'autre part, pour 880 120 €, les crédits gérés par la direction des finances pour le soutien, par des crédits de subventions, aux colloques et congrès qui se déroulent dans le Département et participent à son attractivité, ainsi que les cotisations diverses du Département. 65 000 € sont prévus pour les publications au BOAMP et autres journaux d'annonces légales pour les marchés du PAT.

Par ailleurs, deux subventions peuvent être individualisées, pour l'IDL et le CDAD :

- I) L'institut de droit local alsacien-mosellan (IDL), dont le département du Bas-Rhin est membre fondateur, est une association de droit local reconnue d'utilité publique créée en 1985. L'IDL a pour objet de promouvoir une meilleure connaissance du droit en usage dans les trois départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. Sa mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral. 44 000 € ont été accordés en 2012. Pour 2013, il est proposé de lui accorder une subvention de 42 240 €.
- II) La loi 91-1266 du 19 décembre 1991 modifiée a organisé la constitution d'un conseil départemental de l'accès au droit (CDAD), sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP). Par délibération du Conseil général en date du 3 avril 2001, le département a décidé d'adhérer au CDAD et a décidé de fixer sa participation financière sous forme d'une contribution de fonctionnement. Une nouvelle convention d'une durée de 10 ans a été adoptée par la commission permanente du 4 juillet 2011. Le Conseil départemental sollicite au titre de l'exercice 2013 le renouvellement de la contribution départementale pour son fonctionnement, d'un montant égal à celui des exercices précédents, soit 10 000 €. Il est proposé de lui accorder une contribution d'un montant de 9 600 €.

526 Fonctionnement de l'assemblée

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2013	Budget Primitif 2012
PF	Direction des services de l'assemblée	2 205 860 €	2 335 600 €
PAT	Direction de la Mobilité	64 170 €	52 000 €
PAT	Direction de l'Immobilier et des moyens généraux	40 000 €	45 000 €
PAP	Secrétariat Général du PAP	15 000 €	15 000 €
DG	Direction des Ressources Humaines	5 000 €	5 000 €
	TOTAL	2 330 030 €	2 452 600 €

Les crédits de fonctionnement de l'assemblée ont été calibrés au plus juste, au regard des montants mandatés sur les exercices antérieurs, et concernent essentiellement les indemnités de fonction versées aux conseillers généraux, les charges sociales afférentes, leurs frais de formation et de déplacement ainsi que les frais de session de l'assemblée départementale.

Ces crédits sont également destinés à financer certaines subventions et cotisations, telles que les cotisations versées à l'Assemblée des Départements de France (ADF), au Groupement des autorités organisatrices de transport, à la Cellule économique du bâtiment et des travaux publics d'Alsace, à l'Observatoire régional des transports et de la logistique en Alsace et diverses autres associations et organismes dans le domaine des transports.

Dans ce cadre, il est notamment proposé d'attribuer à l'Amicale des conseillers généraux et anciens conseillers généraux du Bas-Rhin une subvention de 154 560 €, et à l'Union des conseillers généraux de France, une subvention de 2 400 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la Commission des Finances et des Affaires Générales, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2013.

Il décide à ce titre d'attribuer les aides suivantes pour 2013 :

- à l'Institut du droit local (IDL) alsacien-mosellan, une subvention de fonctionnement de 42 240 €*
- au Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) du Bas-Rhin, une contribution au fonctionnement de 9 600 €*
- à l'Amicale des conseillers généraux et anciens conseillers généraux du Bas-Rhin, une subvention de 154 560 €*
- à l'Union des conseillers généraux de France, une subvention de 2 400 €.*

Ces aides feront l'objet d'un versement unique, sur présentation, pour l'IDL et le CDAD, du budget de l'exercice approuvé par l'organe compétent.

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique KENNEL, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Guy-Dominique KENNEL